

conclu en mars 1997, le Taïpei chinois a accepté la série complète des éliminations tarifaires touchant les produits de technologie de l'information et de télécommunication couverts par cet accord plurilatéral de l'OMC. Les fournisseurs canadiens devraient donc bénéficier d'un accès plus sûr et plus ouvert pour ces produits et pour d'autres produits industriels prioritaires, dont le contreplaqué et les produits du secteur aérospatial. L'accès des fournisseurs canadiens au marché du Taïpei chinois pour les automobiles restera favorable, le pays ayant entrepris de libéraliser son régime d'importation dans ce secteur. En ce qui concerne les produits agricoles, les engagements pris par le Taïpei chinois dans le contexte des négociations relatives à son adhésion à l'OMC se traduiront par un accès plus facile des produits prioritaires, dont les grains, les oléagineux, les produits de viande et les aliments traités, ainsi que d'une variété de poissons et de fruits de mer. Les exportateurs d'oléagineux et de plusieurs produits de la pêche bénéficieront de conditions équitables pour accéder au marché du Taïpei chinois pour la première fois. Bien que certains progrès aient été réalisés pour améliorer l'accès au marché de la viande bovine, aucun engagement d'accès équitable pour toutes les viandes bovines canadiennes de haute qualité n'a pu être obtenu de Taïpei. Le Canada continuera d'insister auprès des autorités du pays pour mettre fin à cette pratique discriminatoire.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs aspects du commerce des services financiers qui étaient restés en suspens ont été résolus de façon satisfaisante dans le secteur bancaire et dans celui des assurances. D'autre part, le Taïpei chinois a présenté une offre pour les services de télécommunication de base, à la suite de la conclusion de l'Accord de l'OMC sur les télécommunications de base en 1997. L'offre finale du Taïpei chinois concernant les services comprend également des engagements relatifs à d'autres catégories de services, y compris les télécommunications de pointe et la protection de l'environnement.

Dans le cadre de son adhésion à l'OMC, le Taïpei chinois a également demandé à adhérer à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics, et les négociations bilatérales à cet égard progressent bien.

Le Taïpei chinois a maintenant conclu plusieurs négociations bilatérales avec la majorité des 26 partenaires commerciaux visés par ces discussions. Les négociations concernant l'adhésion du Taïpei chinois se concentreront vraisemblablement à l'avenir sur les dossiers multilatéraux, où le Rapport du groupe de travail et le Protocole d'adhésion restent à négocier.

INDE

Aperçu

L'économie indienne s'est considérablement améliorée depuis 1991, année où l'Inde a lancé son programme de réformes économiques et de libéralisation des échanges et des investissements. Le taux de croissance économique s'est chiffré à 6 % par an de 1993 à 1997. Les indicateurs économiques de base sont sains et l'Inde n'a pas été sérieusement touchée jusqu'à présent par les problèmes financiers des pays plus à l'est. Le volume total du commerce des marchandises entre le Canada et l'Inde a atteint un niveau record de 1,191 milliards de dollars en 1997, dont 289 millions en faveur de l'Inde. L'investissement canadien dans ce pays est notable; en 1997, le Canada était le quinzième investisseur selon les approbations, les investissements au cours des dix premiers mois de 1997 atteignant un total de 144 millions de dollars.

L'Inde offre aujourd'hui de grandes possibilités pour les exportateurs et les investisseurs canadiens. Outre un taux de croissance élevé, elle dispose d'une classe moyenne (c'est-à-dire d'une tranche de la population qui jouit d'un revenu disponible) de 200 millions de personnes, dont la demande en biens de consommation augmente rapidement. Ce sont ces facteurs favorables qui expliquent le succès remporté par la mission d'Équipe Canada en Inde en 1996, au cours de laquelle le premier ministre Chrétien a dirigé une délégation composée de sept premiers ministres provinciaux, de plusieurs ministres fédéraux et de 300 gens d'affaires pour resserrer les liens d'échange et d'investissement.

Résultats obtenus en 1997

Dans le cadre de l'OMC, et en vertu d'accords conclus avec le Canada et avec plusieurs autres pays (l'Union européenne, le Japon, la Suisse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), l'Inde supprimera les restrictions aux importations appliquées à une grande variété de produits intéressants les exportateurs canadiens. Ces entraves au commerce prennent généralement la forme de contingents quantitatifs et d'interdictions d'importation de produits couverts par environ 2 700 postes tarifaires distincts. Les restrictions seront retirées en trois étapes (d'avril 1997 à mars 2003), le premier « lot » de postes tarifaires devant être libéralisé à la fin de mars 1998. L'Inde s'est également engagée à éliminer toutes les barrières à l'importation de produits couverts par l'ATI au cours de la première étape, c'est-à-dire d'ici mars 2000.